



Achat 2ème appartement

Par ariane

bonjour,

je souhaite acheter un appartement au dessus du mien, mon fils l'habitera, pouvez vous me dire si je serai taxée sur mon 2ème bien il sera meublé et loué gratuitement ou pas.

cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour ariane

De quelle taxe parlez-vous ?

A l'achat vous payez les frais de notaire.

Lors de la revente vous payerez une taxe sur la plus value si vous le revendez plus cher et dans moins de 30 ans.

Chaque année vous payerez la taxe foncière.

Et si loué vous serez imposé sur les revenus fonciers.

"loué gratuitement " n'est pas le bon terme. Loué =loyer. Sinon c'est une mise disposition ou un hébergement gratuit.